RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 9

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 14 décembre 2022

OBJET :

DE-CDE-22-12-1-1) APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme FOURNIER.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme GREINER, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, M. GAGNY, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE .

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20221214-lmc1H10411H1-BF
Date de réception en Préfecture : 15/12/2022
Date de Publication : 15/12/2022

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2312-2 relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2022 adopté par délibération en date du 5 avril 2022 ;

Vu le compte administratif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2021 approuvé par délibération en date du 30 juin 2022 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 approuvé par délibération le 30 juin 2022 ;

Vu la délibération relative à l'affectation du résultat 2021 approuvé le 30 juin 2022 ;

Considérant la nécessité d'adopter la décision modificative N°1 pour 2022 de la Caisse des écoles ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 annexée à la présente délibération qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 280 000 €.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20221214-lmc1H10411H1-BF
Date de réception en Préfecture : 15/12/2022
Date de Publication : 15/12/2022